

# Tournoi du mercredi – Automne 2026

## Règlement

### Article 1 – Inscription :

- a) Frais d'inscription :
  - Gratuit pour les adhérents et les adhérentes de l'Echiquier Grenoblois.
  - 10 € pour les non-adhérents et les non-adhérentes.
- b) Licence : Licence A pour la saison en cours.
- c) Classement : Classement Elo standard strictement inférieur à 2400.
- d) Limite de participants : Limités à 46 joueurs et joueuses.
- e) Modalités d'inscription :
  - Pour la première ronde :
    - Possibilité de s'inscrire :
      - Par mail ([mercredi@echiquiergrenoblois.org](mailto:mercredi@echiquiergrenoblois.org)) jusqu'à la veille de la première ronde.
      - Sur place, le soir même jusqu'à 19h45.
    - Seul·e·s les joueurs et les joueuses présent·e·s à 20h00 seront apparié·e·s.
  - Inscription après la première ronde :
    - Possibilité d'intégrer le tournoi jusqu'à la ronde 3.
    - Inscription uniquement par mail à l'adresse indiquée ci-dessus et au plus tard le dimanche précédent la ronde 2 ou 3.

### Article 2 – Formule :

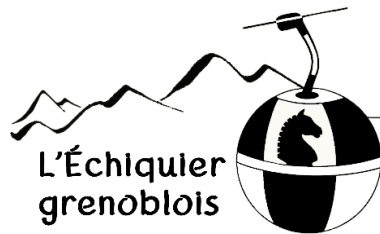
- a) Nombre de rondes : 9 rondes.
- b) Appariement : Système suisse.
- c) Cadence : 60 minutes + 30 secondes / coup.
- d) Forfait : 15 minutes, après l'horaire réel de démarrage de la ronde.
- e) Départage : Buchholz tronqué.

### Article 3 – Lieu :

5 rue Ancien Champ de Mars 38000 Grenoble.

### Article 4 – Calendrier :

| Dates et heures des rondes     |
|--------------------------------|
| Ronde 1 : 9 septembre – 20h00  |
| Ronde 2 : 16 septembre – 20h00 |
| Ronde 3 : 23 septembre – 20h00 |
| Ronde 4 : 30 septembre – 20h00 |
| Ronde 5 : 7 octobre – 20h00    |



| Dates et heures des rondes    |
|-------------------------------|
| Ronde 6 : 14 octobre – 20h00  |
| Ronde 7 : 4 novembre – 20h00  |
| Ronde 8 : 18 novembre – 20h00 |
| Ronde 9 : 25 novembre – 20h00 |

#### **Article 5 – Appariements et forfaits :**

- a) Logiciel utilisé pour les appariements : Sharly Chess ou PAPI.
- b) Forfaits :
  - A partir de la ronde 2, les joueurs et les joueuses ne pouvant être présent-e-s à une ou plusieurs rondes doivent avertir l'arbitre, exclusivement par mail adressé à [mercredi@echiquiergrenoblois.org](mailto:mercredi@echiquiergrenoblois.org).
  - Pour les indisponibilités prévisibles :
    - Au plus tard le dimanche précédent la ronde.
    - Passée cette date, les joueurs et les joueuses inscrit-e-s seront apparié-e-s.
    - Une personne non-appariée à une ronde à sa demande marque 0 point pour la ronde considérée.
  - Pour les indisponibilités imprévisibles :
    - Au plus tôt.
    - En cas de forfait après appariement, le joueur ou la joueuse absent-e marque 0 point. Son adversaire marque 1 point (victoire par forfait).
    - Les joueurs et les joueuses responsables d'un forfait sans avoir prévenu l'arbitre pourront être exclu-e-s du tournoi.

#### **Article 6 – Arbitrage :**

Pierre SALINAS, arbitre AFO1 et autres arbitres du club.

#### **Article 7 – Jury d'appel :**

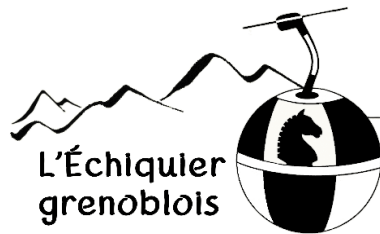
- a) Le présent tournoi ne dispose pas de jury d'appel.
- b) Les décisions de l'arbitre sont souveraines et sans appel.
- c) Tout joueur ou toute joueuse en désaccord avec une décision doit néanmoins continuer sa partie et peut en informer l'arbitre à l'issue de celle-ci. L'arbitre reste seul juge de l'application du présent règlement et des lois du jeu de la FIDE.

#### **Article 8 – Règles applicables et homologation :**

- a) Règles régissant les parties : celles adoptées par la FIDE lors de son 93<sup>e</sup> congrès et appliquées par la FFE depuis le 1er janvier 2023.
- b) Tournoi homologué FIDE.

#### **Article 9 – Rappel de quelques règles :**

- a) Les téléphones et appareils électroniques doivent être complètement éteints et rangés dans un sac. Tout usage est interdit dans la salle de jeu.



- 
- b) Tout son émis par un appareil (sonnerie, alarme, ou vibreur) entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur ou la joueuse fautif·ve.

**Article 10 – Prise de vue et droit à l'image :**

- a) Par son inscription au tournoi, le joueur ou la joueuse adulte ou les représentants légaux d'un·e joueur·euse mineur·e donnent autorisation à l'organisateur de publier sur son site internet ou sur d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos réalisées à l'occasion de ce tournoi.
- b) Toutefois, afin de respecter le droit à l'image, une photo individuelle publiée peut être retirée sur demande d'un joueur ou d'une joueuse.
- c) Seules les personnes autorisées par l'organisateur pourront faire des prises de vue dans la salle de jeu.